

CONSEIL MUNICIPAL :compte rendu

SEANCE ORDINAIRE DU 20 décembre 2012

Date de la convocation : 11 décembre 2012

Tous les conseillers étaient présents à l'exception de MM
PLANCHON Nicolas, ZELLER Michel, PLEIGNET Sébastien et
PERRIN Catherine.

La lecture du compte rendu du 15 novembre 2012 n'a soulevé aucune remarque.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, unanime, décide :

- de confier le déneigement pour l'hiver 2012/2013 à M.DECARD Alexis au prix inchangé de 40€HT de l'heure.
- de renouveler la convention avec le Département pour l'informatisation (années 2013 à 2016 incluses)

Arrivée de M.ZELLER Michel

- de vendre au plus offrant, sous plis cachetés l'ancien véhicule
- de la liste des bénéficiaires des subventions à inscrire au budget primitif 2013
- de choisir la CCPV pour l'élagage de 72 arbres pour 1 800€HT y compris la nacelle et la signalisation
- de fixer les tarifs pour la casse ou perte de matériel à la salle polyvalente en 2013 (+2,5%)

Arrivée de M.PLANCHON Nicolas

- d'adopter l'avant-projet d'aménagement des rues des Charmey et des Counottes aux Patey (autofinancement 123 040HT) et de demander des subventions
DETR à l'Etat et bordures de trottoirs au Département
- si une dernière tentative amiable se révélait infructueuse de recourir à un huissier pour libérer le logement de M.BRUNET Frédéric 4 ,place Armand Eme
- de fixer la redevance assainissement 2013 augmentation +2,5% :
taxe fixe :40.96€HT
taxe par m3 : de 1 à 100m3 : 0.232€HT plus 100m3 : 0.119HT
- de porter à 800€HT la participation 2013 pour assainissement collectif (raccordement)
- d'accepter la proposition SOFCAP/CNP d'assurance des risques statutaires du personnel 2013-2016 et chargé le maire de signer les conventions en résultant
- de maintenir inchangés les indemnités (brutes/mois) en 2013
du maire 760.29€ des 1° et 2° adjoints 247.09€ et du 3° adjoint 190.07€
- de retrancher du rôle 2012/2013 pour non respect des délais les affouagistes suivants : MM DECARD Alexis, HORREARD Deborah, KOCH Thierry, MOUGIN Christiane, RETROUVEY Nicole et SAVIO Gabriel.
- de renouveler l'indemnité annuelle de 210€ attribuée à M.HUGONOT pour effectuer des déplacements avec son véhicule personnel pour le compte de la commune.

Après quelques informations, l'ordre du jour étant épuisé, le Maire a levé la séance.

